



1. INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (HU)

34 582 14 Kőműves

2. TRADUCTION DE L'INTITULE DE LA QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (FR)

Maçon / maçonne

(LA TRADUCTION DE L'INTITULE EST DONNEE A TITRE D'INFORMATION)

3. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

Le spécialiste peut assurer les activités suivantes:

- interpréter le contenu de la documentation technique disponible;
- respecter l'ordre des processus techniques de la construction;
- respecter les règles concernant l'incendie, la protection d'environnement,;
- définir la quantité de matériel nécessaire pour le travail;
- maçonner, appliquer des systèmes de maçonnerie;
- exécuter des travaux de pose d'enduits manuelle et mécanique;
- construire, contrôler et démonter un échafaudage de construction de murs et de pose d'enduits simple;
- construire des structures en béton et béton armé;
- préparer la ferrure de la structure en béton armé simple;
- assembler, contrôler et démonter un coffrage traditionnel;
- préparer une isolation contre la buée et l'humidité du sol;
- isoler des bâtiments et des parties de bâtiments contre les effets thermiques et sonores;
- préparer des chaussées;
- installer des fermetures;
- effectuer des travaux de démolition et de transformation;
- travailler en respectant les règles de protection au travail;
- installer, vérifier, démolir ou maintenir de coffrage moderne.

4. EMPLOIS ACCESSIBLES PAR LE DETENTEUR DU CERTIFICAT

7511 Maçon / maçonne
7534 Carreleur

(*) Note explicative:

Ce document vise à compléter l'information figurant sur le certificat. Le supplément descriptif du certificat n'a aucune valeur légale. Le format adopté est conforme aux documents suivants :

"93/C 49/01 of 3 December 1992 on the transparency of qualifications" (résolution 93/C 49/01 du Conseil, du 3 décembre 1992, concernant la transparence des qualifications), "Council Resolution 96/C 224/04 of 15 July 1996 on the transparency of vocational training certificates" (résolution 96/C 224/04 du Conseil, du 15 juillet 1996, sur la transparence des certificats de formation professionnelle), "Recommendation 2001/613/EC of the European Parliament and of the Council of 10 July 2001 on mobility within the Community for students, persons undergoing training, volunteers, teachers and trainers" (recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil, du 10 juillet 2001, relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs)

Pour toute information complémentaire sur la transparence, consultez le site <http://europass.cedefop.eu.int/htm/>

©European Communities 2002 ©

5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p>Nom et statut de l'organisme délivrant le certificat</p>	<p>Nom et statut de l'autorité nationale responsable de la reconnaissance du certificat</p> <p>Ministère des Affaires Économiques Nationales</p>																
<p>Niveau du certificat (national ou international)</p> <p>Niveau de la qualification professionnelle selon la Liste Nationale des Formations (OKJ): 34 Qualification professionnelle du niveau de l'enseignement secondaire, basée sur soit l'achèvement du cycle de scolarité professionnelle, soit sur les compétences de saisie définies dans l'exigence professionnelle et d'examen et pouvant être typiquement obtenue dans le cadre d'une formation professionnelle formelle.</p> <p>Code ISCED2011: 3</p> <p>Niveau du CNCP de la Hongrie: 4</p> <p>Niveau du CEC: 4</p>	<p>Echelle de notation/Exigences aux examens</p> <p>Echelle pentatonique: 5 très bien 4 bien 3 moyen 2 passable 1 insuffisant</p>																
<p>Mention de série du certificat: PT K</p> <p>son numéro d'ordre: 123456</p> <p>Date de délivrance du certificat: 2023.10.02</p>	<p>Résultats aux épreuves et leur pourcentage dans la note complexe.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 25%;">Épreuve écrite centrale</td> <td style="width: 50%;">Exercice écrite complexe de maçonnerie</td> <td style="width: 10%; text-align: center;">5</td> <td style="width: 15%; text-align: center;">15.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve orale</td> <td>Connaissances en maçonnerie</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">10.00</td> </tr> <tr> <td>Épreuve pratique</td> <td>Travaux de mâtçonnage, plâtrage, bétonnage, isolation et revêtement</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">75.00</td> </tr> <tr> <td colspan="2">Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td></td> </tr> </table>	Épreuve écrite centrale	Exercice écrite complexe de maçonnerie	5	15.00	Épreuve orale	Connaissances en maçonnerie	5	10.00	Épreuve pratique	Travaux de mâtçonnage, plâtrage, bétonnage, isolation et revêtement	5	75.00	Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5	
Épreuve écrite centrale	Exercice écrite complexe de maçonnerie	5	15.00														
Épreuve orale	Connaissances en maçonnerie	5	10.00														
Épreuve pratique	Travaux de mâtçonnage, plâtrage, bétonnage, isolation et revêtement	5	75.00														
Résultat obtenu à l'examen professionnel complexe exprimé en note		5															
<p>Accès au niveau d'éducation/formation suivant</p> <p>A l'enseignement secondaire</p>	<p>Accords internationaux</p>																
<p>Autres informations relatives au processus de la formation professionnelle</p>																	
<p>Base légale</p> <p>Loi CLXXXVII de 2011 sur la qualification professionnelle Exigence professionnelle et d'examen établie dans l'Arrêté n° 29/2016 (VIII. 26.) du Ministère de l'Économie nationale.</p>																	

6. MODES D'ACCES OFFICIELLEMENT RECONNUS POUR OBTENIR LE CERTIFICAT

Description de l'enseignement théorique et pratique professionnels	Part du volume total du programme complet %	Durée (heures/semaines/mois/années)
Ecole/centre de formation	Théorie: 30 % Pratique: 70 %	
Environnement professionnel		
Formation antérieure validée		
Durée totale de la formation		3 ans

Niveau d'entrée requis:

- En l'absence d'achèvement du cycle primaire
- ou qualification scolaire.
-
- Il faut remplir des conditions d'aptitude médicale.

Modules d'exigences professionnelles:

10101-12 Activités de construction communes
10275-16 Maçonnerie, plâtrage
10274-16 Structures en béton et béton armé
10277-16 Isolations
11725-16 Revêtement
11726-16 Tâches additionnelles de maçonnerie
11497-12 Animation de personnel I.
11499-12 Animation de personnel II

Ce supplément descriptif du certificat a été établi sur la base du guide de remplissage publié sur les sites du Centre national de référence et du Centre national Europass.

Centre national de référence– NSZFH – <http://nrk.nive.hu>

Chef de l'organisateur d'examen:
Date de délivrance: 2023.10.02

CACHET